

Année 1965.

Sommaire : Nomination d'Officier.

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

WISE

Le Contrôleur Financier

C. MIDAHUEN.

VU la Constitution du 11 Janvier 1964,
VU le Décret n° 68/FR/SGG du 27 Septembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les servi-
ces rattachés à la Présidence et fixant les attributions des
Membres du Gouvernement;
VU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces
Armées du Dahomey;
VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création
de la Gendarmerie Nationale;
VU la Loi N° 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des
personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;
VU le Décret n° 288/FC/DGN du 14 Décembre 1964 portant sta-
tuts particuliers des personnels militaires de la Gendar-
merie Nationale;
SUR proposition du Capitaine, Directeur de la Gendarmerie Na-
tionale du Dahomey;
APRES AVIS du GENERAL, Chef d'Etat-Major des Forces Armées
Dahoméennes;

SECRET

Article 1er : Le Sous-Lieutenant LEGONOU François est promu au grade de Lieute-
nant.

Article 2. : La dépense est imputable au Budget National, chapitre 303-03 Article
premier..

Article 3. : Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Octobre 1965,
sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Dahomey.

COTONOU, le 7 Octobre 1965

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

F. A. LOGAN

Justin AHOMADEGBE TOLETTIN

Ampliations :

- PC..... 6
- Etat-Major 20
- Gendarmerie..... 20
- Intéressé..... 2
- 1 FAEP..... 2
- S.G.G..... 2
- J.O.R.D..... 1